



Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Présentation au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

Étude sur la violence entre partenaires intimes et la violence domestique au Canada

Déclaration présentée par :

Chef Kimberley Greenwood

(coprésidente du comité de l'ACCP sur les victimes d'actes criminels)

et

Directeur Francis Lanouette

(Coprésident du comité de l'ACCP sur la prévention du crime,
la sécurité et le mieux-être des collectivités)

Au nom de :

Association canadienne des chefs de police

Le 4 mars 2022

Bonjour et merci de cette occasion de nous adresser à ce comité au nom de l'Association canadienne des chefs de police.

Je suis chef Kimberley Greenwood, coprésidente du comité de l'ACCP sur les victimes d'actes criminels.

En tant que policiers, nous sommes les premiers à constater les effets horribles, tragiques et parfois mortels de la violence entre partenaires intimes sur les victimes, leurs familles et nos communautés.

La pandémie de la COVID-19 n'a fait qu'exacerber les préoccupations et souligne la nécessité d'adopter des approches nationales cohérentes pour lutter contre la violence entre partenaires intimes.

Nous constatons une augmentation du nombre de féminicides au Canada et nous savons que lorsque les femmes sont tuées, c'est le plus souvent aux mains d'un partenaire intime actuel ou passé.

Les refuges pour femmes signalent non seulement une augmentation du nombre de cas, mais aussi une augmentation de l'intensité de la violence et des niveaux de peur éprouvé par les victimes. Les refuges notent aussi un taux plus élevé de toxicomanie qui semble correspondre au taux croissant de sentiments de désespoir.

Les nombreuses complexités de la violence entre partenaires intimes et la nécessité d'une compréhension et d'une réponse coordonnées à ce problème au Canada sont primordiales.

En 2016, l'Association canadienne des chefs de police, en partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick, a publié un [*Cadre national d'action policière collaborative en matière de violence entre partenaires intimes*](#), fondé sur la recherche et les données probantes.

Le Cadre vise à fournir aux services de police partout au Canada un langage et une compréhension uniformes de la violence entre partenaires intimes. Les thèmes comprennent :

- Des pratiques d'intervention et d'enquête policières cohérentes, axées sur la victime et tenant compte des traumatismes.
- Le recours aux outils et techniques uniformes en matière d'intervention policière, y compris des évaluations du risque normalisées utilisées à l'échelle nationale.

- Le partage des responsabilités entre les organismes, notamment la santé publique, la police, les organismes sociaux et d'autres organisations communautaires.
- Des procédures judiciaires et une gestion des cas efficaces pour traiter les risques et prévenir d'autres dommages.
- La recherche additionnelle et la mise en œuvre de pratiques éprouvées fondées sur des preuves dans le suivi et le soutien des contrevenants, telle que la recherche menée à Barrie sur les taux de récidive des prévenus de violence conjugale.
- Et enfin, la création d'un Centre canadien de la police contre la violence entre partenaires intimes pour rendre le Cadre accessible en ligne et le rendre opérationnel pour nos policiers et enquêteurs de première ligne.

Notre travail ne s'est pas arrêté depuis le lancement du Cadre. Nous prenons des mesures pour produire des ressources supplémentaires sur les services de police axés sur les victimes et tenant compte des traumatismes, ainsi que du matériel éducatif sur le contrôle coercitif.

Je cède maintenant la parole à Directeur Lanouette, coprésident du comité de l'ACCP sur la prévention du crime, la sécurité et le mieux-être des collectivités.

Bonjour.

En tant que policiers, nous savons qu'au moment où une accusation de violence conjugale est judiciairisée, il est probable que la victime ait subi une forme de violence ou des comportements de contrôle de la part de son partenaire pendant une longue période.

Récemment, notre association a élargi son champ d'action en matière de violence conjugale pour aborder la question du contrôle coercitif.

Notre comité collabore à la recherche pour mieux comprendre ce phénomène d'un point de vue policier et pour développer les outils nécessaires à sa détection.

Pour améliorer la compréhension de ce concept par la communauté policière, l'association a offert un webinaire sur ce sujet.

Notre association propose également d'autres pistes d'intervention afin de poursuivre nos avancés et aider à protéger les victimes plus tôt, avant qu'elles ne subissent un préjudice physique ou visible.

Tout d'abord, nous devons nous attaquer aux limites actuelles du *Code criminel* lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les cas de violence conjugale. Ainsi, nous appuyons les changements législatifs, notamment l'ajout du contrôle coercitif comme nouvelle infraction au *Code criminel*, comme le proposait [notre déclaration sur le projet de loi C-247](#) (qui est maintenant devenu le [projet de loi C-202](#)).

Nous soutenons également l'adoption de la *Loi sur la divulgation de la violence entre partenaires intimes*, la *Loi de Clare*, dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

En plus des changements législatifs, nous plaidons pour :

1. la création d'un **Centre canadien de police contre la violence entre partenaires intimes**, comme l'a déjà mentionné chef Greenwood;
2. la mise en place de **tribunaux spécialisés** en la matière qui seraient mieux outillés pour accompagner les victimes tout au long du processus judiciaire;
3. la poursuite d'**initiatives d'éducation et de sensibilisation** auprès de la population, et plus particulièrement auprès de la jeunesse; et
4. le développement d'**équipes multisectorielles** dont le mandat est d'évaluer le risque homicide dans les cas de violence entre partenaires intimes.

Sur ce dernier point, soulignons qu'au Québec, de telles cellules d'intervention rapide sont déjà en déploiement et qu'une loi sur les bracelets anti-rapprochement vient d'être adoptée. L'expérience québécoise pourrait être élargie à l'échelle nationale.

En conclusion, nous devons fournir aux policiers des outils pour les aider à reconnaître et à traiter la violence entre partenaires intimes, y compris le contrôle coercitif car, lorsque les victimes demeurent silencieuses parce qu'elles ne croient pas que la police puisse faire quelque chose, elles perdent aussi l'occasion d'accéder à des organismes et des ressources de soutien, et à la possibilité de changer leur situation.

Merci.